

Une réforme



Photos: Thierry Nectoux



Une réforme juste ?

FAUX

La réforme accentuerait les inégalités: à 60 ans, l'espérance de vie d'un ouvrier est de 19 ans, contre 25 ans pour un cadre supérieur. L'écart est encore plus grand pour un ouvrier spécialisé et dépasse les 7 ans. Reculer de 2 ans l'âge de la retraite pour un ouvrier, c'est amputer de 10% sa durée de retraite alors qu'elle est déjà d'un tiers plus courte que celle d'un cadre supérieur. L'inégalité est encore plus criante si l'on prend en compte l'espérance de vie en bonne santé: en reculant de 2 ans l'âge de départ, on ampute, pour un ouvrier, de 20% le temps de retraite en bonne santé qui n'est

que de 9 ans en moyenne. En outre, le gouvernement prétend qu'un effort financier conséquent sera demandé aux hauts revenus, aux revenus du capital et aux entreprises. Mais selon les propres chiffres du gouvernement, ces recettes nouvelles représenteraient 4,4 milliards d'euros, soit environ 15% du total, contre 22,6 milliards au titre du recul de l'âge de la retraite et des mesures concernant les fonctionnaires (*).

(*) Augmentation du taux de cotisation, restriction du bénéfice du minimum garanti, suppression de la possibilité de prendre une retraite anticipée pour les femmes ayant élevé 3 enfants.

Un nouveau recul de l'âge de départ en retraite en 2018 ?

VRAI

Les députés UMP le laissent entendre: «on ne pouvait pas aller trop loin d'un seul coup». Ainsi la loi prévoit un nouveau rendez-vous retraite en 2018. Dans la logique du gouvernement qui veut appliquer

le partage des gains d'espérance de vie, un nouveau recul de l'âge de la retraite et/ou un nouvel allongement de la durée de cotisation est donc prévisible. Va-t-on vers la retraite à 65 ans et 70 ans ?

Une réforme bonne pour l'emploi ?

FAUX

Selon les propres chiffres du gouvernement, moins de trois personnes sur cinq, âgées de 55 à 59 ans occupaient un emploi en 2008: c'est 15% en moins que celles âgées entre 50 et 54 ans. Toujours selon le gouvernement, près de la moitié des chômeurs âgés de plus de 55 ans sont toujours au chômage 6 mois après leur licenciement. Par quel miracle le recul de l'âge de la retraite leur permettrait-il de retrouver un emploi ?

Il augmenterait leur durée de chômage, et conduirait nombre d'entre eux à basculer à terme sur des dispositifs comme le RSA, ce qui ferait exploser les besoins de financement de l'Unedic, de la Caisse nationale d'assurance maladie et des conseils généraux.

De plus, le recul de l'âge de départ en retraite pourrait bloquer jusqu'à 1 million d'emplois, alors que les jeunes galèrent pour en avoir un.

Une réforme dans l'intérêt des jeunes générations ?

FAUX

Le gouvernement dit «améliorer les droits à la retraite des jeunes» en accordant deux trimestres supplémentaires validés pour la retraite au nom des périodes de chômage non indemnisées et prétend adopter cette réforme dans l'intérêt des générations futures. Cette mesure proposée en faveur de la jeunesse est soumise à l'adoption d'un décret, tandis que les dispositions régressives sont gravées dans le marbre de la loi. De qui

se moque-t-on ? La situation exige des mesures radicales en matière d'emploi des jeunes, mais aussi en termes de validation des périodes d'études et de précarité. La preuve: à 30 ans, les salariés actuels n'ont pu valider que 30 trimestres contre 42 trimestres il y a 30 ans, ce qui les obligerait à travailler jusqu'à 64 ans pour obtenir une retraite à taux plein. Assurément, la réforme projetée par le gouvernement ne ferait qu'aggraver la situation.

Date de naissance	Âge de départ avant la réforme	Âge de départ après la réforme	Âge du taux plein avant la réforme	Âge du taux plein après la réforme
À partir du 1 ^{er} juillet 1951	60 ans	60 ans + 4 mois	65 ans	65 ans + 4 mois
À partir du 1 ^{er} janvier 1952	60 ans	60 ans + 8 mois	65 ans	65 ans + 8 mois
À partir du 1 ^{er} janvier 1953	60 ans	61 ans	65 ans	66 ans
À partir du 1 ^{er} janvier 1954	60 ans	61 ans + 4 mois	65 ans	66 ans + 4 mois
À partir du 1 ^{er} janvier 1955	60 ans	61 ans + 8 mois	65 ans	66 ans + 8 mois
À partir du 1 ^{er} janvier 1956	60 ans	62 ans	65 ans	67 ans

Une réforme qui permettra de maintenir le niveau des retraites ?

FAUX

Le gouvernement affirme que sa réforme vise à maintenir le niveau des retraites. Mais le Conseil d'orientation des retraites a montré que le taux de remplacement des revenus d'activité par la retraite baisserait dans des proportions considérables du fait des réformes successives. Le niveau relatif des pensions par rapport aux revenus

d'activité chuterait de 25% dans les prochaines décennies. Cette dégradation serait encore aggravée par la nouvelle réforme, avec la poursuite de l'allongement de la durée de cotisation et la forte probabilité pour les salariés les plus âgés de passer par une période de chômage ou de précarité avant la liquidation de leur retraite.

Le gouvernement s'engage à agir pour améliorer les retraites des femmes ?

FAUX

Alors que leurs retraites sont toujours inférieures de 30% à celles des hommes, la réforme proposée par le gouvernement induirait une nouvelle baisse des pensions des femmes ou un départ obligé à 67 ans pour 30% d'entre elles. En effet, faute d'avoir accumulé le nombre de trimestres nécessaire pour obtenir le taux plein, celles-ci attendent 65 ans pour éviter la pénalité (décote). Elles devraient attendre 67 ans ou subir une baisse de leur pension pouvant aller jusqu'à -25%.

Il en serait de même dans la fonction publique, avec une situation aggravée par la restriction du bénéfice du minimum garanti (amputation qui peut aller jusqu'à 200 euros pour les pensions inférieures à 1 000 euros) et la suppression du dispositif autorisant un départ anticipé pour les fonctionnaires ayant quinze ans de service et trois enfants, qui vise à un alignement vers le bas des droits des femmes: 31% des femmes font valoir ce droit dans la fonction publique.